



Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie

SDES, territoire d'énergie Savoie

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau

73290 La Motte-Servolex

Extrait

du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 11 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre

Le 11 juin à 18 heures,

Le comité syndical du SDES s'est réuni à la halle Olympique d'Albertville, 15 avenue de Winnenden à Albertville (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Étaient présents : David ATEs, Benoit BADIN, Yves BERTHIER, André BORREL, Jean-Louis BOUGON, Philippe BRANCHE (pouvoir de Jean-Claude SIBUET-BECQUET), Raymond COMBAZ, Georges COMMUNAL, Serge DAL BIANCO, François DUNAND, Michel DYEN, Jean-Pierre FAZZARI, James HALLAY, Chantal MARTIN, François MAUDUIT, Laurent MELMOUX, Bruno MORIN, Jean-Claude RAFFIN (pouvoir de Eric VAILLAUT), Marie-France RANCUREL, Christian RAUCAZ, Rémy SAINT-GERMAIN, Johan SANDRAZ, Raphaël THEVENON, Pierre VALLERIX, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Robert AGUETTAZ, Marie-Claire BARBIER, Sandrine BERTHET, Luc BERTHOUD, Gabriel BLANC, Roger BLANC-COQUAND, Pierre BRUN, Frédéric BURNIER-FRAMBORET, Guillaume DESRUES, Jean-Marc DRIVET, James DUNAND-SAUTHIER, Yves DURBET, Christian FRISON-ROCHE, Yves GRANGE, Nicolas MERCAT, Gérard MERLIN, Jean-Claude PARAVY, Jean-Claude PERRIER, Armelle PERSON, Christophe PIERRETON, René RUFFIER-LANCHE, Gérard RUFFIER-MONET, Béatrice SANTAIS, Jean-Claude SIBUET-BECQUET (pouvoir à Philippe BRANCHE), Jean-Louis SILVESTRE, Alain THIEFFENAT, Serge TICHKIEWITCH, Eric VAILLAUT (pouvoir à Jean-Claude RAFFIN), et Guillaume VILLIBORD.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 25 janvier 2024 ;

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Comité Syndical ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la suppression d'un emploi permanent de chargé du contrôle qualité, patrimonial et financier du contrat de concession électricité relevant du cadre d'emploi des rédacteurs ou techniciens territoriaux créé par délibération n°CS 5-03-2022 du 13 décembre 2022.

Compte tenu de la création d'un emploi permanent de chargé du contrôle qualité, patrimonial et financier du contrat de concession électricité relevant du cadre d'emploi des ingénieurs ou attachés territoriaux pour pallier aux difficultés de recrutement sur ces missions, le poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs ou techniciens se trouve en surnombre.

Objet :

Suppression de poste

Délibération n° CS 2-4-2024

Membres :

En exercice : 40

Présents : 26

Représentés : 2

Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 28

Date de la convocation :

4 juin 2024

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat et mise à disposition sur le site du SDES en juin 2024.

Secrétaire de séance élu :

Yves BERTHIER

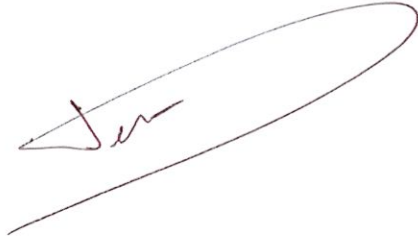
Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du 1^{er} vice-Président
l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération

Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le
ID : 073-257302232-20240611-2_4_2024-DE

- ▶ De supprimer l'emploi chargé du contrôle qualité, patrimonial et financier de l'électricité relevant du cadre d'emploi des rédacteurs ou techniciens ;
- ▶ De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs ;
- ▶ De charger Monsieur le Président de son exécution.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Le secrétaire de séance,
Yves BERTHIER



Pour extrait conforme,

Le Président du SDES,
Michel DYEN

